



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 12/01/2017
 Reçu en préfecture le 12/01/2017
 Affiché le **SLOW**
 ID : 971-219711116-20161228-M20160679-DE

VOTE

Pour : 17
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part : 00
Adopté à l'UNANIMITÉ

=====
 Certifiée exécutoire par le
 Maire compte tenu de
 l'affichage et de la réception
 en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des
 Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille seize, le **mercredi 28 décembre**, suite à la convocation du mercredi 21 décembre, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **seize heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred (*arrivé à 17h30*), BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe (*départ à 18h30* *procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix (conseillers municipaux),

Absents excusés : BERNIER Maritza, OPET Ghislaine (Procuration à Odette VALLUET, MOUILA Gladys (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

Secrétaire de séance : Nicole SOMMEIL

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES
 Directrice adjointe : Lovely ESDRAS

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

11 JAN. 2017

Affiché le
 N°d'Affichage : PM/SEC/2017/01/04

Deshaies, le 29 Décembre 2016



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

Retrait de la délibération n°15/04/44 relative à la vente des parcelles AL 688 et 689

Exposé des motifs

Par délibération n°15/04/44 en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la vente des terrains communaux cadastrés sous les numéros AL 688 et 689 d'une superficie totale de 1870 m2 à la SIG.

Le coût de cette opération s'élevait à 128 545 €.



COMMUNE DE DESHAIES

Le 10 septembre 2015, une rencontre s'est tenue chez le notaire maître CLERC et la SIG devait donc fournir des pièces complémentaires afin de finaliser le dossier.

En l'absence de retour des documents réclamés, le 19 novembre 2015, un courrier a été adressé au directeur de la SIG afin de connaître les raisons qui entravaient la bonne évolution du projet.

N'ayant pas de réponse, le 22 novembre dernier, Monsieur le Directeur a été de nouveau sollicité et devait préciser les suites qu'il comptait donner à cette opération au plus tard le 7 décembre 2016.

Considérant que la SIG n'a pas donné suite à la délibération n° 15/04/44 relative à la vente des parcelles AL 688 et 689

Considérant la nécessité de développer notre parc de logements sociaux

Considérant la baisse des effectifs prévus au niveau des écoles

Considérant le protocole foncier qui a été signé avec l'EPF

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après échanges de vues,

DECIDE à l'**UNANIMITE** des membres présents,

Article 1 : De RETIRER la Délibération n° 15/04/44 portant la vente des parcelles AL 688 et 689 à la Société Immobilière de Guadeloupe

Article 2 : De CONFIER l'accompagnement foncier à l'EPF.

Article 3 : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les actes y afférents.

Article 4 : Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire



Jeanny MARC